



## *Au Brie qui court, tout le monde accourt !*

Ouvert depuis le 2 octobre, le Brie qui court, le tout nouveau restaurant de Berchères, ne désemplit pas. Corinne Luna et son mari vous accueillent avec enthousiasme, bonne humeur et chaleur dans une décoration rafraîchie. Pour les habitués du marché d'Ezy-sur-Eure ou du marché de Noël de Berchères, Corinne, c'est la fromagère jamais en reste, toujours en verve, reconvertie en restauratrice pour notre plus grande joie. La carte proposée fait la part belle aux fromages (on s'en réjouit !) et met en avant deux menus **entrée – plat – dessert pour 15 € et 22 €**. Vous pouvez aussi fondre pour une assiette de charcuterie ou de fromages (agrémentés de confitures, fruits secs et frais de saison). N'hésitez pas à réserver au 02 37 64 12 40.

**Horaires d'ouverture : du jeudi au dimanche de 12h à 14h, puis de 19h à 22 et lundi de 12h à 14h. Fermé lundi soir, mardi et mercredi.**



## *Armistice*

La commémoration du 11 novembre aura lieu à 12h au monument aux morts avec un dépôt de gerbe, en présence du corps des pompiers du centre d'intervention de Bû, des enfants des écoles et du conseil municipal. Bien sûr, les habitants sont les bienvenus pour cette cérémonie du souvenir.

## *Bientôt le radar verra double...*

Automobilistes, attention ! Cet automne, le radar de la rue de Normandie flashera dans les deux sens et non plus uniquement d'Anet vers Houdan. Ce changement sera signalé par la pose d'un panneau à la sortie du village. A cet endroit, rappelons que la vitesse est limitée à 70 km/h jusqu'au carrefour des 5 croix marquant la jonction entre Saint-Ouen et Marchefroy.

## *C'est notre devoir à tous d'aller voter...*

*Nous avons la chance d'habiter un pays libre et démocratique où nous pouvons tous nous exprimer. Nos aïeux se sont battus pour cela et certains y ont même laissé la vie. Même si nous ne nous y intéressons pas ou peu, c'est un devoir que nous allons remplir en leur mémoire, par le simple fait de nous déplacer et de glisser dans l'urne une enveloppe, même vide.*

*Les 6 et 13 décembre, vous allez voter pour les conseillers régionaux. Beaucoup ne savent pas à quoi ces élections correspondent.*

*Les décisions du Conseil Régional concernent notre vie quotidienne. La Région est le centre névralgique des orientations et de la participation au financement pour l'accès aux soins, la culture, la formation secondaire (lycées) et professionnelle, le développement du numérique et de la téléphonie mobile, le tourisme, les services de proximité...*

*La Région étudie aussi la mobilité et les transports, qu'ils soient routiers ou ferroviaires, afin d'assurer le développement économique et l'emploi, stopper la désertification médicale et prendre en compte les problèmes spécifiques au monde rural.*

*Soyez acteurs de la vie de votre Région, venez voter !*



## *Pleins phares sur les feux*

Depuis leur mise en service, les feux tricolores suscitent beaucoup de questions. Leur fonctionnement, loin d'être aléatoire, est optimisé en fonction de l'heure et de la circulation.

Chacun des 4 feux est rouge si aucun véhicule n'est présent et le déclenchement se fait à la demande lorsqu'un véhicule est détecté. L'ensemble est réglé pour privilégier les flux migratoires. La durée du vert se règle automatiquement en fonction de la présence de véhicules détectés sur les boucles en pied de feux et par les détecteurs de mouvements. Entre deux véhicules, le laps de temps pour passer sur la boucle est de 4 secondes, les conducteurs distraits ou accros du mobile perdent donc le bénéfice du feu vert. De même, couper la route ou contourner la boucle de détection font repasser le feu au rouge.

Le cycle de passage est le suivant :

- **De Houdan vers Anet (phase 1) : la durée de passage au vert peut être au maximum de 57s en fonction de la circulation.**

- **Berchères vers La Ville l'Evêque (phase 2) et avec La Ville l'Evêque vers Berchères (phase 3) : entre 6h et 22h, la durée est réglée en alternance, avec un maximum de 30s pour chaque sens de circulation. Entre 22h et 6h, heures où la circulation est réduite, le passage dans les deux sens redevient simultané.**

- **Anet vers Houdan (phase 4) : la durée de passage au vert peut être au maximum de 45s en fonction de la circulation.**

Les durées d'attente peuvent être de 3 à

4 minutes aux heures de forte affluence, mais le passage peut aussi être instantané lorsqu'on se présente à un feu et qu'il n'y a pas de circulation dans le reste du carrefour.

Dans tous les cas, pour déclencher le passage, il faut veiller à s'avancer sur la boucle de détection au pied du feu tricolore. Ce fonctionnement optimisé des feux tricolores, ainsi que les ralentisseurs et les nouvelles priorités, ont pour objectif de gagner en sécurité et en sérénité, alors respectons-les !

## *Un Noël 2015 sans marché...*

Les municipalités de Berchères-sur-Vesgre, de Saint-Ouen Marchefroy, ainsi que l'association Villages en fête, sont au regret de vous annoncer qu'il n'y aura pas de marché de Noël 2015. Le choix du gouvernement des 6 et 13 décembre pour la tenue des élections régionales nous contraint à annuler ce rendez-vous festif qui faisait le bonheur des petits et des grands. Les stands étaient composés de quelques 220 panneaux électoraux prêtés par la ville

d'Ivry-sur-Seine et les agents mis à notre disposition pour le montage des installations seront réquisitionnés pour la tenue des bureaux de vote. Dommage que notre gouvernement n'ait pas pensé aux fêtes de fin d'année, Berchères n'étant pas la seule commune pénalisée par ce choix malheureux.



## Elagages : c'est la saison !

Dans cette édition des Brèves vous trouverez en annexe les deux arrêtés municipaux qui régissent les règles d'élagage et d'entretien des trottoirs ou abords de propriétés. Ces deux textes, et uniquement ceux-ci, font référence sur la commune de Berchères-sur-Vesgre.

L'article 1 de l'arrêté concernant l'élagage précise :

Art. 1er. - Dans l'intérêt de la circulation et de la conservation du domaine routier, les arbres, les branches qui avancent sur les voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de propriété, et les haies conduites de manière que leur développement ne fasse pas sailli du côté où passe le public.

En effet, nous constatons trop souvent que des branches, et par conséquent leur feuillage, gênent la visibilité et la circulation sur les voies routières et pédestres. Ces désordres entravent même, dans certains cas, le passage du camion de ramassage hebdomadaire des déchets.

Sous notre climat tempéré effectivement, la croissance de la végétation est importante et il est facile de se faire surprendre par l'ampleur de la tâche. C'est pourquoi il est impératif d'intervenir au moins une fois l'an. La bonne période d'élagage se situe en fin d'automne et l'hiver pour plusieurs raisons :

- L'arbre est en repos végétatif et ses réserves naturelles sont maintenues
- L'absence de feuilles sur les espèces caduques permet d'apprécier facilement les opérations d'élagage à effectuer et évite d'avoir à évacuer de grosses quantités de végétaux.



• L'écorce présente moins de risque de déchirure que lors d'une taille en vert. Attention toutefois, les gourmands (rameaux poussant fortement) ou rejets (repousses après une coupe) apparaissent plus fréquemment à l'endroit de la coupe ou en amont car les réserves stockées dans les racines et la base du tronc sont épargnées par la taille. La réaction de l'arbre est donc plus vigoureuse et exige souvent un second passage au printemps pour supprimer les repousses indésirables.

La règle du jeu et la méthodologie sont établies, nous faisons donc appel à la citoyenneté et au bon sens des Berchériens pour que les élagages et l'entretien soient conformes aux arrêtés municipaux en vigueur.

## Arrêté préfectoral relatif au bruit

L'été s'est achevé et, comme chaque année, ce fut une période propice aux travaux (jardinage, terrassement, autres activités parfois bruyantes) de nature à gêner le voisinage. La mairie souhaite rappeler à chacun l'arrêté préfectoral relatif au bruit qui concerne les particuliers :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (...) ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Dans ces horaires autorisés, afin de préserver les bonnes relations entre voisins, n'oubliez cependant pas de communiquer autour de vous : ce serait dommage de fêter un baptême ou un anniversaire avec un marteau-piqueur en fond sonore, à cause d'un mauvais hasard de calendrier !

## Des pizzas aussi le samedi

Depuis plus de 20 ans, Laurent Alcouffe confectionne de délicieuses pizzas dans son camion. Il est à Berchères tous les lundis soirs, pour la plus grande joie des habitués. Depuis le 3 octobre, à la demande de

Xavier et Aurélie de Léglise, les nouveaux propriétaires de Berchères Equitation, Laurent sera également présent au centre équestre le 1er samedi de chaque mois, de 11h à 14h. Une formidable occasion, pour ceux qui n'ont pas encore eu la chance d'apprécier les travaux entrepris, de visiter les toutes nouvelles installations et de rendre visite à tous les animaux présents sur le site ! Pensez à emporter des boissons si vous souhaitez déjeuner sur place.

## Vos fruits et légumes, chaque vendredi après-midi

Enzo et Céline, nos sympathiques maraîchers, seront désormais présents à Berchères tous les vendredis de 14h30 à 19h30 et non plus le samedi matin comme c'était le cas jusqu'à présent. N'oubliez pas que vous pouvez également passer commande quelques jours à l'avance, afin de n'avoir plus qu'à récupérer votre panier le vendredi !



## Novembre à la médiathèque

Il y aura forcément un créneau pour vous à la médiathèque ce mois de novembre. Ghylaine Bretteville, la bibliothécaire, a concocté un programme où tout le monde se retrouve. Bébés lecteurs, p'tits lecteurs et ados auront leur groupe de lecture respectivement les 3, 7 et 14 novembre. L'art du papier découpé sera à l'honneur : exposition tout le mois des œuvres de Laure Bercier, démonstration le 7 et atelier créatif le 21 de 15h à 17h. Philippe Lipchitz proposera une lecture dédicace de son livre « Chroniques rurales de notre temps » le 21 de 10h30 à 12h30. Enfin, les mercredi 25 et samedi 28, une foire aux livres aura lieu durant les horaires des permanences. De quoi occuper les longues soirées d'hiver au coin du feu !